

Glossaire

Affouage : droit de prendre du bois de chauffage dans une forêt communale.

Agglomération : désigne toute concentration d'habitat, même lorsque l'habitat n'est pas réellement « aggloméré ». Il permet d'éviter l'ambiguïté entre la Ville au sens d'entité politique et la ville au sens de concentration d'habitat. Le terme « agglomération » désigne aussi une concentration d'habitat moins structurée que ne l'est en principe la ville (SDER).

Aménagement des paysages : « comprend les actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysages. » (CEP [Ch.I, Art.I, f]).

Anticlinal : pli convexe des couches géologiques au cœur duquel on observe les roches les plus anciennes. Les couches s'inclinent en direction opposée de part et d'autre de la ligne médiane du plissement.

Assolement : procédé de culture par succession et alternance sur un même terrain pour conserver la fertilité du sol.

Attraction touristique : lieu constitué d'un ensemble d'activités et de services intégrés clairement identifiables, exploité de façon régulière comme pôle d'intérêt naturel, culturel ou récréatif et aménagé dans le but d'accueillir touristes, excursionnistes et visiteurs locaux. Les paysages, les villes et les sites librement accessibles ne constituent pas une attraction touristique.

Banlieue : territoire urbain entourant le centre-ville et ses anciens faubourgs, à vocation principalement résidentielle.

Bassin hydrographique : territoire drainé par un cours d'eau et l'ensemble de ses affluents.

Bief : canal qui sert à conduire les eaux d'un cours d'eau à la roue d'un moulin.

Bourg : petite agglomération entre ville et village.

Burgus : terme de latin médiéval – bourg.

Caducifolié : se dit d'un arbre ou d'un arbuste perdant ses feuilles en hiver.

Cénozoïque : datant des ères tertiaire et quaternaire.

Chablis : arbre ou ensemble d'arbres déracinés suite à un événement climatique (tempête, neige...).

Contrat de rivière : outil de gestion intégrée des ressources en eau d'un bassin hydrographique, prenant la forme d'un protocole d'accord basé sur la concertation et la coordination entre les différents acteurs, gestionnaires et usagers de l'eau de ce bassin.

Coron : groupe de maisons similaires, notamment construites pour les ouvriers des charbonnages du nord de la France et de la Belgique.

Coupe à blanc : abattage et prélèvement de la totalité des arbres présents sur une parcelle forestière.

Débardage : opération forestière qui consiste à transporter les arbres abattus de leur lieu de coupe vers une route ou un lieu de dépôt provisoire.

Décurtation : chute naturelle des rameaux de l'année chez certaines espèces ligneuses.

Département de la Nature et des Forêts (DNF) : département intégré dans la Direction générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement du Service public de Wallonie, qui met en œuvre le Code forestier, les lois sur la conservation de la nature, sur les parcs naturels, sur la chasse et sur la pêche.

Ensemble paysager : regroupement de territoires paysagers selon une classification de type géographique. Ces ensembles font écho aux grandes différenciations paysagères de la Wallonie issues de la combinaison des substrats géologiques, des formes principales de relief, des niveaux d'altitude et des types de sols qui, par leur influence sur les occupations naturelles et humaines du sol, sont des éléments déterminants dans la morphologie d'un paysage.

Essartage : défrichement d'un terrain boisé, avec brûlis des bois inutilisables et épandage de la cendre produite, dans le but d'une mise en culture du terrain défriché.

Eurocorridor : zone reliant des aires métropolitaines et caractérisée par des courants importants de déplacements et d'échanges au niveau suprarégional et international.

Faciès paysager : subdivision d'un territoire paysager correspondant à l'expression de légères variantes paysagères.

Finage : territoire sur lequel une communauté rurale s'est installée, pour le défricher et le cultiver. Il comprend l'habitat rural et le territoire exploité, formé de champs, de pâturages et de bois.

Gagnage : tout endroit où la grande faune forestière réalise ses activités d'alimentation. On distingue généralement deux types de gagnage, selon qu'ils sont ligneux ou herbacés. Dans chacun des cas, ils peuvent être naturels ou artificiels.

GAL (Groupe d'action locale) : structure de développement du monde rural initiée et financée par un programme européen (LEADER).

Gestion des paysages : « comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales. » (CEP [Ch.I, Art.I, e]).

Gestion jardinée : gestion qui s'applique aux futaies caractérisées par un mélange pied par pied d'arbres de toutes dimensions. Elle consiste en un prélèvement périodique des arbres de manière à conserver un volume de bois sur pied constant et une structure d'âge équilibrée.

Grume : tronc ou portion de tronc d'arbres abattus, ébranchés et conservant leurs écorces.

Hébergement insolite : hébergement exotique, atypique, original ou ludique, destiné à offrir un maximum de « rêve » au touriste, grâce à l'architecture particulière du « contenant », à l'opposition évidente entre la fonction originelle de celui-ci et la fonction d'« hébergement » ou encore grâce à l'endroit inhabituel où il se trouve.

Houppier : ensemble des ramifications situées dans la partie supérieure du tronc de l'arbre.

Intrant chimique : engrais, produit phytosanitaire tels qu'herbicide, insecticide ou fongicide.

Lande humide : formation végétale présente sur un sol humide et acide et dominée entre autres par plusieurs espèces de bruyères. Elle résulte de défrichements anciens pour créer des zones de pâturage.

Layon : sentier forestier rectiligne, destiné notamment aux travaux de débardage.

Martelage : opération qui consiste à marquer par l'écorçage ponctuel et l'empreinte d'un marteau les arbres qu'il convient d'abattre au sein d'un peuplement forestier.

Mésozoïque : datant de l'ère secondaire.

Méthodes agro-environnementales (MAE) : dénommée « mesures agri-environnementales » jusqu'en 2009, méthodes destinées à améliorer les conditions écologiques des surfaces agricoles et appliquées par l'agriculteur sur base d'un engagement volontaire sur cinq ans. Celui-ci perçoit en retour des subventions agro-environnementales octroyées par la Wallonie pour compenser le manque à gagner.

Métallurgie : industrie de fabrication des métaux et des alliages.

Natura 2000 (site) : zone où sont présents des habitats et des espèces que l'Europe demande de protéger. En Wallonie, 240 sites ont été sélectionnés, pour une surface de 221 000 hectares (13 % du territoire).

Openfield : système traditionnel de champs ouverts caractérisé par un habitat strictement groupé au centre des terres agricoles vouées à la polyculture céréalière, gérées selon une organisation collective et couronnées de bois communautaires.

Paléozoïque : datant de l'ère primaire.

Parc naturel : territoire rural d'un haut intérêt biologique et géographique, soumis à des mesures destinées à en protéger le milieu, en harmonie avec les aspirations de la population et le développement économique et social du territoire concerné.

Patrimoine exceptionnel : bien classé par un arrêté du Gouvernement wallon et reconnu pour sa valeur patrimoniale exceptionnelle et l'intérêt de son maintien et de sa conservation. Le classement peut intervenir à titre de monument, de site, de site archéologique ou d'ensemble architectural.

Paysage : « partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations » (CEP).

Pénéplaine : territoire étendu qui, à la suite d'une longue phase d'érosion (pénéplanation), présente de faibles dénivellations.

Périurbanisation : espace qui est autour de la ville mais appartient à la ville par ses activités et les modes de vie de ses habitants, y compris leurs loisirs.

Peuplement forestier : population d'arbres caractérisée par une structure et une composition homogènes sur un espace déterminé. Il fait l'objet d'un traitement sylvicole spécifique.

Plaine : surface plane ou très mollement ondulée, de basse altitude, de même niveau que le cours d'eau qui la draine, située au plus bas des reliefs environnants.

Plateau : surface relativement plane ou ondulée, dominante par rapport à son environnement (au contraire de la plaine), pouvant être creusée par des vallées encaissées et fortement disséquée sur ses rebords.

Programme communal de développement rural (PCDR) : document stratégique communal notifiant l'ensemble des projets de développement, d'aménagement et de réaménagement à mener à court, moyen et long termes en milieu rural, dans un but de revitalisation et de restauration de l'ensemble ou d'une partie définie du territoire de la commune.

Projet LIFE (L'Instrument Financier pour l'Environnement) : financement de projets visant à restaurer et à conserver des habitats naturels menacés et des espèces protégées dans les états membres de l'Union Européenne. Il contribue à la restauration et la mise en valeur du réseau Natura 2000.

Protection des paysages : « comprend les actions de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage, justifiées par sa valeur patrimoniale émanant de sa configuration naturelle et/ou de l'intervention humaine. » (CEP [Ch.I, Art.I, d]).

Quartzite : roche siliceuse constituée de cristaux de quartz soudés.

RAVeL : réseau autonome de voies lentes en Wallonie.

Règlement communal d'urbanisme (RCU) : document édicté par les autorités communales, contenant pour l'ensemble ou une partie du territoire communal des prescriptions urbanistiques spécifiques.

Règlement général sur les bâtisses en site rural (RGBSR) : règles urbanistiques visant à fixer un seuil de qualité architecturale dans le périmètre bâtissable de villages identifiés par le gouvernement wallon comme constituant encore un patrimoine originel et cohérent.

Réserve naturelle domaniale : aire protégée, couvrant des terrains appartenant à la Wallonie, pris en location par elle ou mis à sa disposition à cette fin. Une réserve naturelle domaniale peut être intégrale (aucune gestion n'y est exercée) ou dirigée (elle est régie au moyen d'un plan de gestion).

Rural : qui relève de la campagne. Le rural intègre l'agriculture et le non agricole.

Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) : document de nature stratégique et indicative procurant une perspective de développement territorial pour l'ensemble de la Wallonie.

Schiste : roche formée lors des plissements de la croûte terrestre et qui se délite en feuillets plus ou moins serrés. La roche originelle est le plus souvent une argile consolidée.

Secteur statistique : unité territoriale de base qui résulte de la subdivision du territoire des communes et des anciennes communes pour la diffusion de statistiques.

Sidérurgie : industrie de fabrication de la fonte, du fer et de l'acier. Les usines sidérurgiques traitent les produits bruts (acier liquide et lingots), les demi-produits, désignés selon leur forme et leur section, et les produits finis obtenus par laminage.

Sole : chacune des parties d'une terre agricole soumise à l'assolement et à la rotation.

Surface agricole utile (SAU) : surface consacrée à la production agricole (les terres de labours, les prairies permanentes et les jachères).

Sylviculture : ensemble des techniques visant à créer, renouveler et améliorer un peuplement forestier en anticipant, accompagnant ou orientant la croissance naturelle des arbres vers la production de bois ou de services.

Synclinal : pli concave des couches géologiques au cœur duquel on observe les roches les plus récentes. Les couches s'inclinent en direction opposée de part et d'autre de la partie médiane du plissement.

Terril : butte constituée par l'accumulation de résidus de l'exploitation minière, composés principalement de schistes et en moindre quantité de grès. Le terme se prononce « terri » et peut également s'écrire de cette façon. Synonyme : crassier.

Territoire paysager : agrégation de plusieurs unités paysagères possédant des caractéristiques homologues ou similaires.

Terte d'orpaillage : monticule constitué d'alluvions retirées du lit d'un cours d'eau pour en extraire des particules d'or.

Tourbière : zone humide caractérisée par l'accumulation progressive de la tourbe, un sol ayant une très forte teneur en matière organique, peu ou pas décomposée, d'origine végétale.

Triage : la plus petite délimitation administrative d'un cantonnement forestier. La Wallonie est divisée en huit directions territoriales du DNF. Chacune d'entre elles comprend en moyenne quatre cantonnements, ceux-ci étant à leur tour divisés en triages.

Usoir : espace entre la rue et l'alignement bâti, dans les villages lorrains. Cet espace accueillait autrefois des tas de fumier et de bois de chauffage, des voitures et du matériel agricole.

Village de vacances : tout établissement d'hébergement touristique, composé d'équipements collectifs et d'un ensemble d'au moins quinze logements fixes construits par un seul promoteur et destiné à promouvoir des séjours de détente.

Zones humides d'intérêt biologique : étendue de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, dont la valeur écologique et scientifique est reconnue par arrêté ministériel.